



JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS — Service d'Hiver.

Ligne de : Libos, — Agen, — Bordeaux, — Périgueux, — etc.

Ligne de Cahors à Montauban, — Toulouse, etc.

| CAHORS | | | | | ARRIVÉES A | | | | | CAHORS | | MONTAUBAN | | TOULOUSE arriv. | |
|--|---------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|----------------------|-----------------------------------|----------------------|------------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|--|-----------------|--|
| ARRIVÉES | DÉPARTS | LIBOS | VILLENEUVE | AGEN | BERGERAC | BORDEAUX | PÉRIGUEUX | PARIS | ARRIVÉES | Dép. p ^r Montaub. | ARRIVÉES | Départs p ^r Cahors | TOULOUSE arriv. | | |
| 10 ^h 25 ^m matin. | 6 ^h 35 ^m matin. | 8 ^h 12 ^m m. | 9 ^h 22 ^m m. | 9 ^h 40 ^m m. | Midi 18 ^m | 3 ^h 51 ^m s. | Midi 36 ^m | 11 ^h 46 ^m s. | 9 ^h 51 ^m m. | 5 ^h 5 ^m m. | 7 ^h 1 ^m m. | 7 ^h 25 ^m m. | as de communication directe avec Cahors depuis le service d'été de la Compagnie du Midi. | | |
| 5 1 soir. | Midi 55 | 2 37 s. | 3 52 s. | 4 18 s. | 5 17 s. | 8 10 — | 5 47 s. | 4 38 m. | 12 37 s. | 11 » — | 1 » s. | 10 35 s. | | | |
| 10 47 — | 5 50 soir. | 7 40 — | 9 47 — | 10 15 — | | 4 39 m. | 11 30 — | 2 49 s. | 7 14 — | 5 25 s. | 7 45 — | 5 10 — | | | |

Train de foire : Départ de Libos à 7^h 10^m matin. — Arrivée à Cahors à 9^h 15^m matin.

Cahors, le 5 Août.

CONGRÈS

Séance du 4 août

La séance est ouverte à 1 heure 25. M. Baudry-d'Asson. — On peut dire que la comédie commence.

M. Le Royer. — Vous n'avez pas la parole. Je déclare l'Assemblée nationale constituée et je propose à l'Assemblée d'adopter le règlement de l'Assemblée nationale précédente, sauf la réserve de la disposition constitutionnelle portant que les décisions de l'Assemblée, pour la révision, sont prises à la majorité des membres du Congrès.

M. Andrieux. — Je demande la parole. M. Le Royer. — J'ai reçu plusieurs demandes de modifications au règlement ; le mieux serait, je crois, d'adopter en bloc. (Violentes interruptions à gauche).

M. Pleyre. — Nous n'avons plus qu'à nous retirer.

M. Le Royer. — Vous ne lasserez pas ma patience. Vos interruptions sont complètement injustes. Je propose d'adopter en bloc, sous la réserve d'amendements, le règlement de l'Assemblée nationale de 1871.

M. Andrieux. — Sans appuyer ni combattre la proposition de M. le Président, je demande la distribution du règlement de l'Assemblée de 1871 pour permettre aux membres du Congrès de statuer en connaissance de cause.

M. de Gavardie. — Je propose à l'Assemblée d'accepter le règlement sénatorial comme étant le plus libéral.

M. Roques de Filhol. — J'appuie la motion de M. de Gavardie.

M. Laguerre. — Je demande le scrutin sur la motion Andrieux.

Plusieurs membres demandent la clôture qui est prononcée, malgré MM. Labordère, Douville-Maillefeu, Larochevoucauld-Bisaccia et Baudry-d'Asson.

M. Baudry-d'Asson. — C'est un escamotage honteux.

La clôture est prononcée. A la nouvelle

épreuve M. Labiche demande que l'Assemblée soit consultée sur le scrutin demandé par M. Laguerre.

M. Girault (Cher) combat la proposition Labiche, comme tendant à détruire la responsabilité des membres du Congrès.

M. Vernhes. — Je demande la nomination d'une commission pour examiner le règlement de 1871.

MM. de Douville-Maillefeu et Gatineau demandent le scrutin sur la motion Labiche.

L'Assemblée, après avoir décidé qu'il n'y a pas lieu à un scrutin public sur la motion Andrieux, rejette cette motion.

M. Le Royer. — Je vais consulter l'Assemblée sur l'adoption du règlement de 1871.

MM. Douville-Maillefeu et Gatineau en demandent la lecture.

M. Le Royer. — Toute demande de scrutin doit être signée de vingt membres.

M. Clémenceau. — Il faut agir à visage découvert, sans se cacher.

M. Le Royer. — Ces paroles sont indignes de vous.

M. Carrey demande le renvoi des amendements et du règlement lui-même à une commission.

Cette motion est rejetée par 520 voix contre 230.

M. Forcioli. — Je propose de modifier l'article 14 du règlement concernant la nomination des commissions dans les bureaux. Je demande que la majorité absolue soit appliquée au premier tour de scrutin et qu'elle soit relative au deuxième tour, si ce deuxième tour est nécessaire. Ces modifications qui s'inspirent des règlements adoptés par les Chambres, ne sont pas des innovations révolutionnaires.

La motion Forcioli est adoptée par 441 voix contre 338.

Sur l'article 54, M. Forcioli dépose un amendement, qui est rejeté, portant que le scrutin ait lieu à la tribune, et qui est demandé par 40 membres.

M. Rivière demande la suppression des articles 55, 56 et 57 relatifs au scrutin secret qu'il estime indigne de l'Assemblée et du pays.

M. Baragnon demande que l'on dise que le

scrutin secret sera possible quand le scrutin à la tribune aura été admis.

Des articles 55, 56 et 57 sont supprimés. L'ensemble du règlement, ainsi modifié, est adopté.

M. Jules Ferry monte à la tribune.

MM. Douville-Maillefeu et Cunéo-d'Ornano obtiennent que l'Assemblée n'étant pas consultée, il faut procéder au tirage des bureaux avant de donner la parole à M. Ferry.

M. Jules Ferry dépose le projet sur le bureau du Congrès.

M. Andrieux demande la parole pour un rappel au règlement.

M. Ferry. — J'ai la parole et ne vous la cède pas ! (Exclamations.) tumulte prolongé : la plupart des membres se lèvent, beaucoup descendent dans l'hémicycle.)

MM. Ferry et Andrieux sont tous deux à la tribune. Le président quitte la salle. La séance est suspendue. Il est 4 heures 10 minutes.

Reprise de la séance.

La séance est reprise à 4 h. 50.

M. Le Royer dit qu'il ne reviendra pas sur des incidents qu'il convient d'oublier, dans l'intérêt de l'Assemblée nationale et du régime parlementaire.

M. Ferry était à la tribune et avait demandé la parole quand on a réclamé le tirage des bureaux.

Le président avait l'intention de laisser le président du Conseil faire sa communication et de procéder ensuite au tirage des bureaux, auxquels on va procéder. Le tirage des bureaux se fait.

M. Ferry dépose et lit le projet tendant à la révision partielle des lois constitutionnelles, dont le texte est connu.

M. Testelin propose de renvoyer le projet de révision à une commission de trente membres élus au scrutin de liste, à la tribune.

M. Gambon monte à la tribune.

Le Président objecte qu'il n'a pas la parole.

M. Gambon veut parler.

Le Président le rappelle à l'ordre.

M. Clémenceau demande la parole pour une motion d'ordre.

la fin. N'étaient-ils pas trop absorbés tous les deux par le souvenir de la scène violente qui venait de se passer entre eux ?

— Au revoir, mon ami, dit Claire à son mari. — A ce soir.

Il lui tendit la main, comme si rien n'avait eu lieu un quart d'heure auparavant.

— Alors, vous refusez de venir me chercher ?

Pensez donc qu'en traversant le parc Monceaux, vous arriveriez en un quart d'heure, rue de Téhéran, chez madame de Marillac.

Ayez la bonté de m'excuser ; je suis un peu souffrant.

Au moment où la baronne allait quitter sa chambre, Loïc parut. Le jeune homme avait vingt-trois ans. Il était fier de sa jeune belle-mère, si charmante et si bonne. En riant, il l'appelait souvent : « Ma sœur cadette. » Mais toute sa tendresse appartenait au baron. Loïc adorait son père, qui était pour lui le plus beau, le meilleur et le plus honnête de tous.

— Vous sortez ? dit-il à sa belle-mère ; et moi qui venais dîner avec vous !

Le regard que cette mère coupable jeta à sa fille fut intraduisible. Il y avait de tout dans ce regard : de l'angoisse, du remords et de la joie.

— Chère enfant, murmura-t-elle en embrassant Blanche.

Elle aimait beaucoup Loïc. Il lui semblait que ce grand fils, qui lui avait été légué par la première femme de son mari, était pour elle une consolation et une espérance. Ah ! si elle avait pu prévoir l'avenir !

Quand la baronne de Maudreuil fut sortie, la famille passa dans un petit salon, qui donnait à

gauche dans la salle à manger ; à droite dans le cabinet de M. de Maudreuil.

— Viens, j'ai quelque chose à te dire, dit tout bas Blanche à son frère.

— Vraiment ?

— C'est comme j'ai l'honneur de te l'apprendre.

Au même instant, le baron entra dans son cabinet. Loïc reprit :

— Nous sommes seuls, petite Blanche, rien ne t'empêche de parler.

Blanche détourna malicieusement la tête.

— Eh bien ! continua le grand frère, tu te tais ?

— Dame !...

— Pourquoi ?

— C'est que je n'ose pas...

— En vérité !

— Je me risque ; tant pis ! Je voudrais que tu me dises ton... secret !

Le jeune homme rougit un peu.

— Quel secret ?

— Oh ! ne fais pas le menteur ! Si tu crois que je n'ai pas vu ce qui en était ! Tu n'es pas le même qu'avant. Tu passes soudainement de la tristesse à la joie ; et, bien souvent, quand je croyais que tu allais rire, j'ai vu une larme dans tes yeux.

Bonchamp, le valet de chambre, vint annoncer que le dîner était servi ; presque aussitôt, M. de Maudreuil parut. Loïc dut bénir l'heureux hasard qui le sauvait d'une réponse embarrassante. Comme ils se mettaient à table, le baron remarqua tout haut la gaieté presque fébrile qui brillait dans les yeux de son fils. Le jeune homme

Le président. — Il n'y a pas de motion d'ordre.

M. Clémenceau. — Je demande la division.

Le président. — Elle est de droit.

M. de Douville-Maillefeu. — Nous deman-

La première partie de la proposition de M. Testelin, tendant à la nomination d'une commission de trente membres, est adoptée.

M. Clémenceau. — Je demande à l'Assemblée de vouloir respecter les apparences. (Applaudissements à droite et à l'extrême gauche.)

Dans le régime parlementaire on avait l'air, jusqu'ici, de respecter les droits des minorités, mais depuis que la séance est ouverte, nous constatons que l'on vote sans débats.

Maintenant on nous demande de procéder immédiatement à l'élection ; mais pour qui nous prenez-vous ? (Applaudissements à l'extrême gauche.) S'il est entendu que le vote aura lieu dans des conditions aussi scandaleuses, si vous ne respectez pas le droit de la minorité, il est entendu que vous procéderez comme vous avez procédé jusqu'à maintenant.

(Très bien ! sur les bancs de l'extrême gauche.) Si, républicains ou orléanistes, confondus dans ce centre (bravos à gauche) vous avez cette audace, je vous déclare que nous vous dénoncerons au suffrage universel, qui vous rejettera avec dégoût. (Applaudissements à l'extrême gauche et à droite.)

Le président. — M. Clémenceau demande que le scrutin de liste ait lieu à la tribune demain. Je mets les propositions aux voix.

M. Laguerre. — Il y a une demande de scrutin déposé depuis dix minutes.

M. le président. — Il n'y a pas lieu à un scrutin. (Exclamations à gauche.) L'article 51 est formel à ce sujet.

M. Carey. — Vous plaidez, mais vous ne présidez pas.

Le renvoi de la nomination à demain est mis aux voix et prononcé après une épreuve douteuse.

M. Baudry-d'Asson. — Après une séance comme celle dont nous venons d'être les témoins, séance que nous devons à la révision inventée par M. Ferry, nous éprouvons un certain dégoût. On ne s'occupe que de questions personnelles. Je proteste contre le rappel à l'ordre dont j'ai été frappé.

Le rappel est retiré.

évitait encore de répondre ; il se jeta à corps perdu dans un grand récit de courses, où il avait parié et gagné une somme importante.

M. de Maudreuil n'avait garde de l'interrompre. Sa pensée était ailleurs. Au sillon qu'elle creusait entre ses yeux, on devinait sa souffrance cachée. Il fallait que Loïc fût bien préoccupé pour qu'il n'eût rien vu de la froideur qui régnait entre son père et sa belle-mère, pour qu'il n'eût rien deviné de la scène qui avait précédé son arrivée. Quand le dîner fut achevé, ils revinrent tous les trois dans le petit salon.

— Est-ce que tu sors, ce soir ? demanda M. de Maudreuil à son fils.

— Oui, père.

— A quelle heure ?

— A dix heures.

— Je resterai à la maison ; cela se trouve bien.

Il y aura quelqu'un pour tenir compagnie à cette pauvre Blanche.

Le baron était un vrai gentilhomme. Il sut déguiser l'amertume de l'intention en prononçant cette phrase. D'ailleurs, Loïc suivait de la pensée une idée lointaine. Il ne comprit pas. Le père et la fille s'assirent en face l'un de l'autre et commencèrent une partie d'échecs. C'était le jeu favori du baron, et Blanche s'était astreinte à l'apprendre afin de servir de patner à son père.

La première partie de la soirée s'écoula ainsi tranquille, calme, reposée. On ne se serait jamais douté qu'un drame s'était passé dans cette maison quelques heures auparavant et qu'un drame, plus effrayant encore, allait lui succéder.

ALBERT DELPIT.

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

(4)

LE MYSTÈRE DU BAS-MEUDON

QUI ?

Les deux ennemis échangèrent un rapide regard, qui suffit à les rappeler à eux-mêmes. Ils comprirent, que devant cette enfant, ils devaient reprendre cette vie de dissimulation qu'ils menaient depuis deux ans.

— Est-ce que tu grondais maman, papa ? demanda-t-elle d'une voix câline, en allant se pendre au cou de son père. Vois, elle a les yeux tout rouges.

— Non, ma chérie, ton père ne me grondait pas, dit-elle. Déjà sept heures ! il faut que je parte.

Elle sonna.

— Dites à Bonchamp d'atteler.

— Tu vas nous laisser encore seuls tous les deux ? demanda Blanche.

— Oui.

— Vilaine !

— Est-ce que Loïc ne dîne pas avec vous ?

La jeune fille eut une moue charmante :

— Oh ! Loïc... je ne l'aime plus. On ne sait pas ce qu'il devient. Au reste, je le soupçonne...

Elle n'acheva pas sa phrase. D'ailleurs, ni son père, ni sa mère ne pensèrent à lui en demander

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Conseil municipal de Cahors

Séance du 2 août 1884.

Avant l'ouverture de la première séance de la session d'août, M. le Maire expose que les 2,000 obligations de l'emprunt de 1883 doivent être remboursées dans 20 années, à partir de 1888, par séries de 100. Première série de 1 à 100; deuxième série de 101 à 200 etc.

M. le Maire propose de tirer au sort l'ordre du remboursement des séries.
On procède au tirage.

Tableau de remboursement

| | | | |
|-----------|------------------------|-----------|-----------------------|
| 1888..... | 10 ^e série. | 1898..... | 4 ^e série. |
| 1889..... | 1 ^{re} — | 1899..... | 5 ^e — |
| 1890..... | 16 ^e — | 1900..... | 2 ^e — |
| 1891..... | 6 ^e — | 1901..... | 12 ^e — |
| 1892..... | 11 ^e — | 1902..... | 18 ^e — |
| 1893..... | 9 ^e — | 1903..... | 15 ^e — |
| 1894..... | 8 ^e — | 1904..... | 7 ^e — |
| 1895..... | 19 ^e — | 1905..... | 13 ^e — |
| 1896..... | 3 ^e — | 1906..... | 14 ^e — |
| 1897..... | 17 ^e — | 1907..... | 20 ^e — |

M. le Maire déclare la séance ouverte.

Il est procédé au vote pour la nomination du secrétaire des séances pendant la session d'août.

| | |
|------------------------|----------|
| Nombre des votants.... | 24 |
| M. Pouzergues..... | 19 voix. |
| M. Parazines..... | 2 — |
| M. Rouffi..... | 2 — |
| M. Soulié..... | 1 — |

M. Pouzergues est proclamé secrétaire.

M. le secrétaire donne lecture des procès-verbaux des deux séances précédentes.

M. le Maire. Personne n'a d'observations à faire sur ces procès-verbaux ?

M. Soulié (d'une voix forte). — J'ai l'honneur de demander à M. le Maire des explications sur certaines paroles qui auraient été dites par lui dans une précédente séance, et que les journaux ont reproduites.

Le Journal du Lot, dit :

M. Soulié. — L'égout de la rue Fénelon empest le quartier, ne pourrait-on pas le désinfecter ?

M. le Maire. — Je vous répète, M. Soulié, que nous avons demandé au conseil d'hygiène les moyens les plus efficaces de désinfection, et que tous les égouts soit en ville ou dans votre chambre, seront désinfectés.

Le Réveil du Lot dit également :

M. Soulié prie M. le Maire de vouloir bien porter son attention sur l'infection répandue par les égouts de la rue Fénelon.

M. le Maire répond à M. Soulié que quand bien même l'infection serait dans sa chambre, il ne peut y porter remède avant lundi.

M. Soulié s'incline et paraît satisfait de cette courtoise explication.

Si ces paroles ont été réellement prononcées par vous, M. le Maire, permettez-moi de les trouver peu parlementaires. Je ne pense pas qu'il y ait des égouts dans ma chambre.

M. le Maire. — Je ne lis jamais les journaux de la localité.... Il se peut que le Réveil du Lot ait exactement reproduit mes paroles. Je me hâte de les expliquer : J'avais eu l'honneur d'avertir le Conseil de mon incompetence sur les prescriptions hygiéniques en temps d'épidémie, et de l'empressement que je m'étais fait un devoir de mettre à demander les avis éclairés du conseil d'hygiène pour arriver à la prompt désinfection des égouts. En prononçant les paroles qui ont éveillé la susceptibilité de M. Soulié, j'ai voulu dire que — quelle que fût la bonne volonté de l'administration municipale qu'elle que fût sa diligence à éteindre les foyers d'infection partout, même là où ils ne sauraient exister, « dans les chambres », (me servant de cette expression pour accentuer davantage notre désir de pêcher plutôt par un excès de précaution hygiénique) — il fallait attendre les décisions du conseil d'hygiène.

M. Soulié se déclare satisfait de ces explications.

M. le Maire. — A propos de cet incident, laissez-moi vous dire, Messieurs, que s'il m'échappe quelque parole, non pas peu parlementaire, mais peu municipale, j'en adresse par avance mes excuses à ceux de mes collègues qu'elles pourraient atteindre. Je ne suis ici que pour m'occuper des affaires de la cité, et non pour faire des personnalités blessantes à l'égard de qui que ce soit.

M. Delpech. — Je prie M. le Maire de vouloir bien nous dire comment ont été employés les 3,000 fr. votés pour la fête du 14 juillet.

M. le Maire. — Ce n'est pas une observation au procès-verbal. M. Delpech pourra tout-à-l'heure prendre la parole. Pour l'instant nous allons procéder à la nomination de diverses commissions.

Commission des travaux publics

Résultat du scrutin :

| | |
|---------------------|---------------|
| MM. Pouzergues..... | 23 voix, élu. |
| Rouffi..... | 23 — |
| Besse..... | 23 — |
| Aglié..... | 14 — |
| Rouquette..... | 13 — |

MM. Delpech, 10 voix; Delfour, 8; Vincent, 3; Cayla, 1.

Commission des finances

Résultat du scrutin.

| | |
|----------------|---------------|
| MM. Talou..... | 23 voix, élu. |
| Bousquet..... | 23 — |
| Costes..... | 22 — |
| Parazines..... | 22 — |
| Bonyssou..... | 13 — |

MM Relhié, 11 voix; Delpech, 2; Vincent, 1; Mazières, 1;

Au moment de procéder au vote de la commission chargée d'examiner la proposition de M. Delpech demandant qu'il soit procédé au tirage au sort pour le choix des rosières et des boursiers communaux, quelques membres font observer qu'il sera toujours temps de nommer cette commission lorsqu'on aura à s'occuper de la question des rosières ou des boursiers. La majorité se range à cet avis et le vote n'a pas lieu.

M. Delfour donne lecture de la pétition suivante des habitants du faubourg St-Georges.

Monsieur le Maire, Messieurs les Conseillers,

Nous, soussignés, habitants du faubourg Saint-Georges avons prié MM. Delfour et Lézeret de Lamaurinie, représentant notre quartier au Conseil municipal, de porter à leurs collègues nos doléances au sujet de l'arrêté concernant l'hygiène et la salubrité publiques : nous avons l'honneur Messieurs de vous exposer que nos ressources ont peu à peu disparu par la destruction de nos vignes; il ne nous reste plus pour utiliser celles-ci que d'y récolter des pommes de terre, des topinambours et des fruits perdus, ce qui nous permettait d'élever un ou deux porcs presque sans frais : quelques-uns d'entre nous ont été obligés de vendre à vil prix les animaux qu'ils possédaient déjà : la plupart les ont conservés et conduits dans des étables qu'ils ont été obligés de louer à un ou deux kilomètres de la ville, il a fallu que cette ressource leur fut bien nécessaire pour se soumettre avant et après une rude journée de travail à faire ces longues courses pour soigner leurs bêtes.

Dans cette situation, nous espérons, Messieurs, que l'administration elle-même consentira sans difficulté à rapporter l'arrêté concernant la sortie des porcs, des étables de la ville. Nous prenons l'engagement de tenir proprement les loges et étables, de façon à ce qu'aucun voisin ne soit incommodé par les mauvaises odeurs et que la police puisse facilement exercer sa surveillance. La misère sévit sur nous en ce moment, et malheureusement paraît devoir se prolonger; nous avons donc l'espoir que vous ne voudrez pas nous enlever une des seules ressources qui restent à la classe ouvrière et que vous ferez droit dans un bref délai à nos réclamations.

Nous sommes, etc.

M. Delfour. — Je demande que le conseil veuille bien émettre le vœu que l'arrêté du maire relatif aux porcs, soit rapporté.

M. Talou. — Je comprends que l'arrêté municipal soit rapporté, mais seulement après les fortes chaleurs; c'est ma manière de voir.

M. Lézeret. — Et moi je demande que le faubourg St-Georges soit assimilé au faubourg Cabessut. L'obligation imposée exceptionnellement au faubourg St-Georges est très onéreuse, ruineuse même.

M. le Maire. — Lorsque j'ai pris l'arrêté concernant les porcs, je savais que je contrarierais dans ses vieilles habitudes, une partie de la population, aussi ai-je sérieusement réfléchi avant de le publier; mais les mécontentements et les conséquences de second ordre qu'il pouvait susciter, m'ont paru devoir être négligés et disparaître en présence des conséquences plus funestes résultant de la tolérance de foyers d'infection, au milieu d'une population compacte comme celle de St-Georges.

Je n'ai donc pas hésité à prendre l'arrêté, préoccupé, non point de quelques intérêts privés, non pas de mon intérêt, — il n'y a pas de porcs dans un rayon de 300 mètres autour de ma maison, — mais ayant uniquement en vue l'intérêt général, et la santé publique.

Je ne rapporterai donc pas cet arrêté.

Quant à assimiler le faubourg St-Georges au faubourg Cabessut, si vous voulez abattre les trois quarts des maisons de St-Georges, et arriver à isoler les habitations comme à Cabessut, je ne demande pas mieux.

M. Lézeret. — Mais...

M. le Maire. — Lorsque je porte la parole, je prétends la garder, et ne veux pas être interrompu. Vous parlerez après.... Voulez-vous que par une complaisance coupable, par la tolérance des porcs au milieu d'une agglomération, je permette aux intéressés d'infecter leurs voisins? Non, je le répète, je n'ai aucun intérêt personnel dans la question; mais j'ai mission de défendre les intérêts de tous et je n'y faillirai pas.

Quant aux limites d'éloignement, je ne demande pas mieux que de les modifier; si vous voulez parquer vos porcs à 50 mètres du faubourg au lieu de 100, je n'y vois pas d'inconvénient, pourvu qu'il n'en résulte aucune odeur délétère pour le faubourg.

M. Lézeret. — Puisque vous vous montrez si paternel pour le faubourg St-Georges, M. le Maire, vous devriez bien faire enlever les débris de toutes sortes que vous faites transporter de tous les points de la ville dans l'Allée des Soupirs. Je ne connais pas de foyer d'infection plus intense que celui qu'entretient ainsi l'administration, au sein même de la ville, et de danger plus réel pour les habitants riverains et pour ceux du faubourg St-Georges, lorsque le vent leur apporte ces miasmes nés de la sollicitude administrative....

M. le Maire. — Je suis au regret de ne pouvoir commander à la rose des vents....

M. Lézeret. — Sans doute, M. le Maire, mais sans une si forte dépense d'esprit, vous pourriez tout au moins commander quelques charrettes de chaux à l'usine à gaz et les faire répandre par cou-

ches répétées sur ces tas d'ordures, qui seraient ainsi désinfectés. Voilà un moyen pratique, efficace, et qui ne blesserait pas la population de tout un faubourg....

M. Vincent. — J'appuie énergiquement les observations de l'honorable M. Lézeret. L'Allée des Soupirs qui pourrait être une des promenades les plus agréables de la ville, n'est qu'un lieu infect, le charnier, le Montfaucou de Cahors.

M. le Maire. — Mais indiquez donc un endroit pour recevoir les débris dont vous vous plaignez.

Plusieurs membres : Roquebillière.

M. le Maire. — Je propose de voter sur le vœu de M. Delfour.

M. Talou. — Je proposerais de formuler ainsi ce vœu : Le Conseil s'en rapporte à la sagesse de l'administration municipale pour rapporter son arrêté sur les porcs, aussitôt que tout danger d'épidémie aura disparu.

Le Conseil s'associe unanimement à ce vœu.

M. le Maire. — L'administration conservera rigoureusement les droits que la loi lui confère, dût-elle résister au Conseil dans l'intérêt public. Elle reste jure de l'heure où ses arrêtés pourront être rapportés.

M. Delfour. — Je demande que le Conseil vote des fonds pour indemniser les intéressés, du préjudice que leur cause l'arrêté municipal.

M. Cayla. — Tout le monde va réclamer des indemnités.

M. le Maire. — Vous exagérez le préjudice causé. On dirait, vraiment, qu'un porc de trente jours nourrit toute une famille. Je mets aux voix l'indemnité proposée par M. Delfour.

La demande d'indemnité est rejetée par 21 voix contre 3.

M. Delpech. — La nouvelle loi municipale à inauguré la publicité des séances des conseils municipaux, assimilant ainsi ces conseils aux autres assemblées délibérantes. Or, dans toutes les assemblées délibérantes la presse à sa place marquée; j'ai l'honneur de demander à M. le Maire....

M. le Maire. — La publicité des séances n'entraîne pas l'obligation de donner à la presse une place spéciale. Le texte de la loi municipale est muet à cet égard. Au reste j'ai déjà exprimé dans cette séance ma profonde indifférence pour la presse locale.... Je ne lis jamais les journaux de la cité.... et certes je ne ferai rien....

M. Delpech. — Je n'ai pas à m'occuper du superbe dédain de M. le Maire à l'égard des journaux de la ville, et si le moi n'était pas toujours haïssable, je dirais à mon tour, que je me fais un devoir de lire, même dans les feuilles locales les plus opposées à mes idées, les questions d'utilité publique qui y peuvent être traitées. — Mais ce qui m'importe en ce moment, c'est de savoir si la publicité des séances n'implique pas forcément l'admission de la presse à nos séances avec tous les égards qui sont dus à sa mission, avec toutes les commodités nécessaires à l'accomplissement de sa tâche, qui consiste à porter au dehors, au grand public électoral, l'écho fidèle de ce qui se passe dans cette enceinte.

Voilà, à mon sens, l'esprit sinon la lettre de l'article de la loi municipale relatif à la publicité des séances. Borner la pensée large et libérale qui a dirigé nos législateurs quand ils ont voté la publicité des séances, à l'espace étroit de cette salle où un public restreint vient s'entasser comme il peut, avec une assiduité digne d'éloges, c'est fort mal interpréter la loi, c'est presque aller contre la loi.

La vraie publicité des séances c'est celle que les journaux lui donnent en répandant nos délibérations dans le corps électoral tout entier. Voilà ce qu'ont voulu nos représentants républicains lorsqu'ils ont institué la publicité des séances. Voilà ce qu'ont compris toutes les assemblées délibérantes. A la Chambre, au Sénat, aux Conseils généraux, partout ailleurs qu'ici au sein des Conseils municipaux, les représentants de tous les journaux agréables ou non, ont leur place désignée.

M. le Maire. — Eh bien! que voulez-vous, je serai moins gracieux qu'ailleurs; comme maire, j'ai la police des séances et je ne ferai rien pour la presse.

M. Delpech. — Je ne puis pour ma part, M. le Maire, que déplorer cette résolution qui semble subordonner à des considérations personnelles, des questions de haute utilité et de haute convenance.

M. le Maire. — Lorsque je m'occuperai de l'organisation définitive de la salle des séances du Conseil municipal, je disposerai, au premier plan de l'enceinte réservée au public, une longue banquette avec pupitres que les premiers arrivants pourront occuper. Quant à favoriser la presse d'une place quelconque, non.

M. Delpech. — C'est fort bien M. le Maire; mais laissez-moi vous le dire en terminant : ce que vous ne voulez point faire pour la presse et ce que le Conseil ne peut vous imposer, le public qui nous écoute et que n'aveuglent jamais les petites passions, l'accomplira spontanément, en cédant aux représentants de la presse locale la place qui leur est due. Il le fait déjà et nous l'en remercions. (Marques d'approbation).

Le Conseil sur le rapport de M. Pouzergues, rapporteur de la commission des travaux publics, décide :

1° Qu'une borne fontaine sera placée à l'angle de la maison Valette, place Galdemar;

2° Qu'un urinoir sera placé aux abords de la Halle;

3° Que la rue de la Préfecture sera élargie et portée à 8 mètres.

Sur la question des Ecoles primaires, l'honorable rapporteur pose les conclusions suivantes :

1° Il y a lieu d'élever de 100,000 fr. le chiffre de la part contributive de la commune à la dépense totale prévue pour la construction de 8 écoles primaires et le porter ainsi à 230,000 fr.;

2° De demander à l'État une subvention de 160,000 fr.;

3° De voter un emprunt de 230,000 fr. à la caisse des écoles, amortissable en 30 années au moyen d'un prélèvement annuel de 9,200 fr. sur les ressources ordinaires du budget;

4° De classer les bâtiments à construire dans l'ordre suivant :

1. — Ecole de filles et école maternelle à Cahors.
2. — Ecole de hameau, de Bégous.
3. — id. St-Henri.
4. — id. La Capelle;
5. — id. La Rozière.
6. — id. St-Cirice.
7. — id. Cabessut.
8. — Ecole de garçons (Place Thiers).

5° Enfin de demander la déclaration d'utilité publique. Ces conclusions sont adoptées par le Conseil.

M. Rouffi, rapporteur de la commission des finances propose d'adopter en principe l'alignement de la rue de l'Hôtel-de-Ville demandé par M. Lescale, et d'attendre pour la mise à exécution que M. Lescale apporte la déclaration formelle des intéressés que leurs prétentions ne s'élèveront pas ensemble à plus de 20,000 fr.

Le même rapporteur dit qu'il n'y a pas lieu de refaire en pavés carrés les rigoles de la rue de la Liberté, ce qui occasionnerait une dépense de 3,552 fr.; mais qu'il y a lieu de réparer les rigoles existantes.

Pour ce qui est de la réclamation de M. Bult, qui se plaint que, par suite de fausses pentes de la place du marché les eaux inondent ses caves en temps de pluie, M. Rouffi dit que l'examen des lieux a démontré que les inconvénients signalés par le réclamant sont le fait de la position des soupiroux qui empiètent sur le trottoir même et présentent leur surface horizontalement ouverte à la pluie. Conséquemment, la commune ne saurait être responsable du dommage qui provient du fait même du propriétaire et lui enlève tout droit à réclamation.

Au nom de la même commission M. Agié dit que la commission est d'avis après un sérieux examen de placer deux becs de gaz dans la rue Ste-Claire à 100 mètres de distance l'un de l'autre.

M. le Maire demande le renvoi à la commission des travaux publics de plusieurs pétitions réclamant l'établissement de bornes fontaines dans les rues St-Barthélemy, St-Catherine, St-Laurent et rue Nationale.

D'une pétition demandant la disparition de l'arcade de la rue longeant l'ancien café Pécoul.

M. le Maire demande l'approbation par le conseil de deux actes de vente : l'un relatif à l'acquisition de terrains nécessaires à l'élargissement de la rue Ste-Claire; l'autre pour l'acquisition de la propriété Resseguier. Le conseil approuve.

La pétition de la commune de Villesèque demandant la création de foires n'est pas approuvée, les trois foires existantes étant reconnues suffisantes.

M. le Maire dépose sur le bureau les plans d'élargissement du petit chemin parallèle au chemin de fer, rue St-Géry.

Il dépose également les plans relatifs au prolongement de la petite Chartreuse jusqu'à l'avenue de la gare. M. le maire fait ressortir l'importance de ce projet, non-seulement au point de vue de la voie nouvelle qui aboutira à la gare, mais surtout au point de vue de l'assainissement de la grande et de la petite Chartreuse.

Une demande d'élargissement de la rue de la Chartreuse à droite en descendant la rue du Lycée, et également renvoyée à la commission compétente.

La séance est levée à 10 heures 1/2.

LISEZ ET RETENEZ

Voulez-vous éviter le Choléra et autres maladies contagieuses? Voulez-vous préserver vos enfants de ce mal terrible qui se enlève si facilement à votre affection? Faites usage pendant les chaleurs, et surtout en ce moment, où le Choléra sévit si près de nous, faites usage, dis je, d'un préservatif infailible, préparé par M. Escrouzailles, pharmacien à Cahors :

La Liqueur stomacalique anti-cholérique. Elle est agréable à boire, et peut se prendre tous les jours. Elle est spécialement recommandée à toutes les pensions, écoles, institutions etc.

Le Litre 5 fr.; — Le demi-litre 2 fr. 50. Adressez-vous à la Pharmacie Centrale chez M. Escrouzailles, à Cahors.

Distribution de Prix

DU PENSIONNAT DE L'IMMACULÉE CONCEPTION DE FIGEAC

On nous écrit de Figeac :
Jeudi dernier, 31 juillet, le Pensionnat de l'Immaculée Conception distribuait les prix à ses nombreux élèves.

Dès la veille, maîtres et élèves avaient rivalisé de zèle pour décorer la cour où devait être donné l'assaut des récompenses.

A une heure de l'après-midi les portes sont ouvertes et la foule sympathique des parents et amis envahit la vaste cour de l'Etablissement où des sièges ont été dressés pour que tout le monde puisse assister à l'aise à cette fête de famille.

En gagnant notre place, nous admirons dans la salle du Gymnase l'exposition des nombreux et beaux tableaux exécutés par les élèves, et nous saluons avec orgueil les Diplômes du Brevet de capacité, les Certificats d'études primaires et les Diplômes de Sténographie, décernés aux élèves qui les ont mérités à la suite des examens ou concours. Tous ces titres glorieux, bien encadrés et classés avec ordre, produisent un effet saisissant et prouvent une fois de plus que l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes ne le cède à aucune autre école pour l'enseignement primaire et supérieur.

A deux heures la fanfare entre, précédant le digne Président de cette fête, Monsieur le colonel de Fleurans, qui paraît ravi de se voir entouré par les grands élèves portant des fusils et lui faisant escorte. A la suite de M. le Président, marche le clergé en grand nombre et les notabilités de la ville.

Dès que M. de Fleurans a pris place ainsi que son nombreux cortège, la fanfare nous présente sa belle bannière garnie de médailles et ornée de deux belles palmes en vermeil, et ouvre la fête par ce charmant morceau : *Le chemin de la gloire*. A la fin de l'exécution, de chaleureux applaudissements témoignent de la sympathie de l'auditoire. Puis les élèves de la classe préparatoire récitent un charmant dialogue qui, par ses histoires drôlatiques égale tout le monde et soulève des applaudissements.

Après cela, M. le Directeur de l'Etablissement engage M. le Président à prendre place sur la scène et lui donne la parole.

Le discours de M. de Fleurans est avant tout patriotique. En termes élevés et pathétiques il établit un parallèle frappant entre l'armée et l'Institut des frères de la doctrine chrétienne. Ce n'est pas la première fois que pareille comparaison est faite, mais aujourd'hui plus que jamais les faits doivent parler. M. de Fleurans nous montre d'un côté le soldat mourant à son poste, à la caserne ou sur le champ de bataille, après de nombreux services souvent ignorés, et de l'autre l'humble Frère des Ecoles chrétiennes qui, dévoué toute sa vie à l'instruction du peuple, meurt dans sa communauté, entouré de ses Frères, il est vrai, mais en dehors de la Société qu'il a tant servie cependant, en formant cette génération d'enfants et de jeunes gens qui font la gloire de l'éducation française. Il nous demande alors si nous voudrions porter atteinte à cet Institut qui, libre de tout cachet officiel, n'en donne pas moins la preuve de sa puissance et de sa grandeur. Des applaudissements répondent à cet appel. Je ne veux pas analyser ici ce brillant discours, souvent interrompu par les applaudissements de l'auditoire, car il mérite d'être publié in extenso, et il le sera.

Laissez-moi vous dire cependant que lorsque en terminant, M. de Fleurans groupe tous les élèves auprès du Directeur pour remercier ensemble et l'Institut des Frères et les Bienfaiteurs de la Maison, des applaudissements frénétiques éclatent partout comme marque sincère et spontanée d'approbation de tout ce qui vient d'être dit.

Après le discours de M. le Président, la distribution des prix est faite graduellement à chaque classe en commençant par la 5^e; mais entre chacune jusqu'à la 1^{re}, divers intermèdes de chants, d'exercices gymnastiques et militaires, de fanfare et de scènes comiques ont tenu l'attention en éveil jusqu'à la fin.

Je dois dire à la louange de l'Institut des Frères, que malgré ses petites ressources, le choix des livres a été brillant, car il a été distribué de beaux volumes dont les auteurs sont bien connus dans le monde des savants. Les parents remercient du fond du cœur, car sachant que la guerre existe ils n'en encouragent pas moins les Frères dont ils seront les fermes soutiens.

A cinq heures et demie cette fête prenait fin et chacun se retirait lentement en lançant encore aux murs pavoisés un regard d'adieu et d'espoir pour l'année prochaine.

La rentrée est fixée au 1^{er} octobre prochain et j'espère bien que loin de diminuer, le nombre des élèves croîtra en proportion des élèves sortis avec succès et des efforts des maîtres si dévoués.

G...

M. le Directeur de la Compagnie d'Orléans vient d'adresser la lettre suivante à M. le Président du Tribunal de Commerce de Cahors :
Paris, le 29 juillet 1884.

Monsieur le Président du Tribunal de Commerce,
Vous m'avez fait l'honneur de me transmettre une délibération du tribunal de Commerce de Cahors, au sujet de l'organisation du service sur la ligne de Cahors à Montauban.

Cette délibération vise principalement le défaut de correspondance à Montauban entre le premier train venant de Cahors, et le train 411 de la Compagnie du Midi allant à Toulouse et qui rend à peu près impossible le voyage aller et retour de Cahors à Toulouse dans la même journée.

Lorsque nous avons organisé le service des trains à l'ouverture de la ligne, le train numéro 414 du Midi partait de Montauban à 7 h. 15 du matin; en faisant arriver le 4131 à 7 h. 05, nous avions établi la correspondance entre ces deux trains.

Depuis cette époque, la Compagnie du Midi a avancé d'une heure environ son train numéro 111. La correspondance a été détruite; mais ce n'est pas à notre Compagnie que les inconvénients résultant de cette situation doivent être imputés. Pour avancer le train 4131 de manière à rétablir cette correspondance, il faudrait le faire partir de Cahors avant 4 h. 1/2 du matin, heure beaucoup trop matinale pour les convenances du public. Nous avons déjà signalé cette situation fâcheuse à la Compagnie du Midi et nous sommes tout disposés à rechercher avec elle les moyens d'y remédier lorsqu'elle nous fera des propositions.

Quant au train 4136, si nous le retardions pour attendre à Montauban les trains du Midi arrivant entre 11 heures du matin et 1 heure de soir, il manquerait à Cahors, la correspondance du train qui part de cette gare pour Monsempron-Libos à 1 heure.

Vous avez bien voulu, Monsieur le président, appeler aussi mon attention sur l'installation défectueuse de la voie où sont reçus, à la gare de Montauban, les trains venant de Cahors.

Nous avons depuis longtemps signalé l'insuffisance de ces installations à la Compagnie du Midi qui exploite la gare de Montauban, en lui demandant de faire exécuter les travaux nécessaires.

Enfin, la question des billets directs de Cahors à Toulouse est à l'étude et elle recevra très prochainement une solution conforme au désir du tribunal de Commerce.

Agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Directeur de la Compagnie d'Orléans,
Signé : MANTON.

LE PARRICIDE DE MASCLAT

Nous recevons les détails suivants sur le parricide de Masclat :

Masclat, le 3 août.

Dans le hameau de Barracayre, commune de Masclat, canton de Payrac, vivait avec sa femme, un sieur Constant (Marc), cultivateur. Sa mère, avec laquelle il était en mauvaise intelligence à la suite d'affaires d'intérêt, habitait une maison à côté, elle avait aussi la jouissance exclusive d'une grange; mais elle permettait à son fils d'en user en commun avec elle pour y loger ses bestiaux et ses fourrages.

Dimanche, vers 6 heures du matin, le feu éclata à la maison Constant et la détruit presque entièrement.

Les voisins, accourus pour porter secours furent frappés de ne pas voir la mère et demandèrent où elle était à Constant, qui répondait que, peut-être, la fumée l'avait asphyxiée dans son habitation. On y regarda, mais en vain.

Après le sinistre, Constant quitta le village. Nous devons ajouter que sa femme était depuis quelques jours à Martel, où elle était allée voir un de ses frères.

La disparition de la mère et le départ du fils éveillèrent vite des soupçons, que semblaient justifier surabondamment la nature des rapports qui existaient entre eux. La justice fut prévenue, elle se transporta le lundi matin sur les lieux, où elle apprit que la gendarmerie, qui était à la recherche de Constant, venait de découvrir son cadavre. Il s'était pendu à un arbre, près de St-Julien-Lampon, au bord de la Dordogne.

Des fouilles ayant été faites dans les débris de la maison incendiée, on y a trouvé, dans la cave, des débris humains calcinés. En poursuivant les investigations, on a également, trouvé dans la grange dont nous avons parlé, une mare de sang à côté d'un trident ensanglanté.

Ces diverses circonstances amènent naturellement à supposer que Constant a tué sa mère, qu'il a porté son cadavre dans la cave et qu'il a ensuite allumé l'incendie pour faire disparaître

les traces du meurtre; qu'enfin le remords et le désespoir l'ont conduit au suicide.

La femme Constant a été arrêtée sous prévention de complicité.

La justice informe.

Le ministre des travaux publics vient d'autoriser la Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans à ouvrir à l'exploitation, à partir du 10 août 1884, la section du chemin de fer de Saint-Denis au Buisson, comprise entre Sarlat et Cazoullès.

Cette section a une longueur de 22,128 mètr.

Indépendamment des stations extrêmes, la nouvelle ligne comprend les stations et haltes suivantes : station de Carsac, halte de Calviac, station de Carlux.

Revue Agricole

L'EXTERMINATION DU PHYLLOXÈRE

M. Hothausen, qui habite les Etats-Unis, mais qui est venu, il y a quelques années, faire des études sur le phylloxéra, à Pons (Charente), et dans l'île d'Oléron, pense avoir découvert un remède *universel* contre le fléau et d'une application aussi simple, et aussi facile que peu coûteuse.

Ce parasite s'attache à la sève parce qu'il trouve en elle sa nourriture, parce que la sève de la vigne contient, et contient seule, les éléments chimiques adaptés à sa nature.

Altérons la sève, dit M. Hothausen, et le phylloxéra sera condamné à périr empoisonné.

Ici nous traduisons à peu près littéralement notre auteur :

« Comme tous les poux, le phylloxéra a très peu d'énergie vitale. La moindre altération dans sa nourriture, le moindre changement dans la composition chimique de la sève le tuera donc à coup sûr. Pour obtenir cette altération de la sève, que faut-il ? Etablir dans le cep lui-même un foyer de réaction chimique qui fonctionne d'une manière permanente, et tel que la force décomposante de la végétation ne puisse ni l'altérer, ni le détruire, ni le neutraliser.

» On peut atteindre ce but d'une façon très simple : *en enfonçant dans le cep de la vigne une ou plusieurs pointes de fer, de cuivre ou de bronze.*

» La sève des plantes contient de l'oxygène libre, généré par la décomposition de l'acide carbonique que les plantes empruntent au sol ou à l'atmosphère, et dont elles absorbent le carbone. En outre, la sève de la vigne contient plusieurs acides. A son contact, un clou de fer, de bronze ou de cuivre s'oxydara et donnera naissance à des sels solubles qui se mêleront à elle et l'altéreront. Le but sera atteint.

» Si l'on se rappelle, dit M. Hothausen, combien est minime la quantité de fer, qui, en se mêlant à certaines eaux minérales, à celle de Spa, par exemple, suffit pour exercer une action énergique, sur l'organisme humain, on comprendra que la simple décomposition d'un clou de fer ou de cuivre, par la sève de la vigne suffise amplement à tuer un parasite aussi faible que le phylloxéra. Du reste, si un seul clou ne suffit pas, il est facile d'en mettre plusieurs.

» Ainsi donc, plantez dans les ceps de votre vigne deux mois avant que le phylloxera commence à se remuer sous l'action de la chaleur, deux clous de cuivre ou de fer plantés en croix et votre vigne se débarrassera toute seule du terrible parasite.

» Si vous craignez que la sève s'écoule par les perforations des clous, passez par dessus une couche d'huile de lin ou de goudron minéral. Quand les clous auront fait leur service, retirez-les et bouchez les trous.

» Enfin, si l'altération factice de la sève devait diminuer quelque peu la qualité du vin, la chimie trouverait sans doute quelque moyen de parer à ce léger inconvénient.

Telle est en résumé la théorie de M. Hothausen. Qu'elle est sa valeur scientifique ? Nous laissons aux savants le soin de l'apprécier.

Dernières Nouvelles

Par une décision toute récente du conseil départemental du Lot, les vacances pour les éco-

les primaires publiques s'ouvriront le 15 courant et finiront le 9 octobre.

LA LOI SUR LES SUCRES

La loi sur les sucres vient d'être promulguée. Résumons-en exactement les dispositions :

Les sucres bruts et raffinés paient 50 francs pour 0/0 de sucre raffiné, — les sucres candis 53 50 ; les glucoses 10 fr.

Les droits sur les sucres bruts ou raffinés de toute origine employés au sucrage des vins, cidres et poirés avant la fermentation, sont réduits à 20 fr. les 100 kilogrammes raffinés.

Les sucres des Colonies françaises importés directement en France auront droit à un déchet de fabrication de 12 0/0

Enfin, à partir de la promulgation de la présente loi (29 juillet 1884) et jusqu'au 31 août 1886, les sucres bruts et les sucres non assilés aux sucres raffinés importés des pays d'Europe ou des entrepôts d'Europe seront frappés d'une surtaxe non remboursable de 7 fr. par 100 kilogrammes.

— Le conseil de la loterie des Arts décoratifs a décidé que le lot de 500,000 francs serait attribué à l'assistance publique.

— On annonce la mort de M. Paul Abadie, architecte, membre de l'Institut, décédé cette nuit au Vésinet, à trois heures du matin. Il a été frappé d'apoplexie dans un train venant de Paris, à la gare de Chatou.

— Mgr le duc d'Aumale est en ce moment à Ostende, où il a rejoint le roi Léopold.

Vienne, 3 août.

La *Correspondance politique*, croit savoir que le gouvernement chinois a fait au dernier moment à la France des propositions qui ont été jugées dignes d'être prises en considération. En conséquence, suivant l'organe officieux du cabinet autrichien, on ne devrait pas s'attendre à des actes de violence de la part de la France.

L'ÉCHEC DE LA CONFÉRENCE

Paris, 9 août.

A la Chambre des communes, sir Gladstone a confirmé l'insuccès de la Conférence. Il a exposé les propositions anglaises et les propositions françaises qui diffèrent surtout par le refus de la France d'accepter la réduction des coupons d'intérêt.

L'Italie et la Turquie ont appuyé l'Angleterre; mais la France et l'Angleterre, ne pouvant s'entendre, l'Allemagne, l'Autriche et la Russie, ont refusé d'exprimer leur opinion.

Sir Gladstone a ajouté que, par suite de l'insuccès de la Conférence, l'arrangement anglo-français est suspendu; il n'est obligatoire pour personne.

— La Conférence étant terminée, M. Waddington, ambassadeur de France, va probablement retourner à Paris pour assister aux séances du Congrès.

Paris 4 août

Il y a eu, hier, 15 décès cholériques à Marseille, un à Toulon et un autre à Arles.

— Divers journaux publient un manifeste du prince Napoléon protestant contre le congrès et demandant la réunion d'une Constituante.

A partir du 2 Août

ET TOUS LES JOURS

LIRE

Le Matin Français

GRAND FORMAT

PAR

L'ancienne Rédaction du journal LE MATIN

En vente chez les marchands de journaux et libraires et dans les gares de chemins de fer.

PRIX UNIQUE :

PARIS ET DÉPARTEMENTS

10 Centimes

Bureaux : 144, rue Montmartre, Paris.

MORNY-CHATEAUNEUF
Eau de Table 40 c. la Bouteille
SANS RIVALE
M^{re} A. ADAM, 31, Bd des Italiens
Envoi franco, France, 25 fr. caisse 50 bout.

CHEMISES
sur mesure
pour
HOMMES

AU GRAND MAGASIN VERT

MAISON DE CONFIANCE

N.-B. LAUR

COSTUMES
sur mesure
pour
HOMMES

19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors.

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHALES, SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE

Vu l'Extension toujours croissante des affaires La Maison s'est adjoint un coupeur. Les Personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites d'Elle sous tous les rapports. La Ghemise sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marché et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Articles ci-dessus mentionnés, sortant des Premières Maisons françaises et étrangères ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune Concurrence.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance
PONTIÉ

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénélon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, vetours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Chales, Nouveauté pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Chales, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

Jacques FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Etranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

MACHINES A COUDRE

POUR FAMILLES ET ATELIERS
(Système perfectionné)



Maison CANGARDEL 4^{me}

C. DESPRATS, Successeur
LA MAISON SE CHARGE DE TOUTES LES RÉPARATIONS

GODINAUD

Rue Sainte-Claire, n° 58, à CAHORS

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

APPARTEMENT A LOUER

Cuisine, Salle à manger, Salon, Chambres à coucher, Cave et Galetas, avec ou sans jardin. Rue des Hortes, numéro 6.

Un homme de 30 ans

propriétaire dans le Bordelais, demande à représenter dans la région une maison sérieuse, faisant en vins du midi le gros et le demi-gros. — Ecrire à Bordeaux, poste restante, initiales F. A.

ECOLE DE DRESSAGE DU CENTRE

Au DORAT (Haute-Vienne.)
La vente aux enchères du 12 août comprendra 45 chevaux de selle et d'attelage; juments, poulinières, poulains et pouliches et un grand nombre de chevaux, à l'amiable.

La liste détaillée de ces chevaux, publiée par le Sport du Centre, sera envoyée aux personnes qui en feront la demande au Directeur.

SANTAL de MIDY

Supprime copahu, cubèbe, injections, guérit en 48 heures les écoulements.
Ph^o MIDY, 413, Faub^o St-Honoré, Paris

VIN de PEPTONE de CHAPOTEAUT

La Peptone est le résultat de la digestion de la viande de bœuf par la pepsine comme par l'estomac lui-même. On nourrit ainsi les malades, les convalescents et toutes personnes atteintes d'anémie par épuisement, digestions difficiles, dégoût des aliments, fièvres, diabète, phthisie, dysenterie, tumeurs, cancers, maladies du foie et de l'estomac.
PARIS, Pharmacie VIAL, 4, rue Bourdaloue.
Dépôt à Cahors, pharmacie VINEL, et dans toutes les pharmacies.



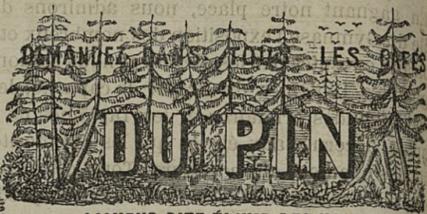
Le propriétaire-gérant, A. Layton.

21 RÉCOMPENSES 1^{er} PRIX
MÉDAILLES D'ARGENT, OR
ET DIPLOME D'HONNEUR



PÉRIQUEUX 1890 DIPLOME D'HONNEUR
MEMBRE DU JURY
BORDEAUX EXPOSITION 1882 HORS CONCOURS

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.



LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES
Ayant obtenu la Grande
MÉDAILLE D'OR
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE
Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants
PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter, il est difficile de créer
L'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base.
Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE

DICTIONNAIRE

DES COMMUNES DU LOT de M. L. COMBARIEU archiviste départemental. Statistique, géographique historique, archéologique, géologique etc. avec carte du département.

5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du Journal du Lot, 5 f. 50 par la Poste.

CARTE

DU LOT, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction: — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. par la Poste.

NOTES

pour servir à l'histoire DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY par M.-J. BAUDEL, Censeur au Lycée de Marseille. — 1 fr. au bureau du Journal du Lot, 1 fr. 20 par la poste.

TABLEAU

OFFICIEL DES DISTANCES de chaque Commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exc. de l'art. 93 du régl. du 18 juin 1841. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. — 1 f. 10 par la poste.

LE QUEROY

AUX ETATS GÉNÉRAUX DE 1789. — Assemblées des sénéchaussées, procès-verbal des séances — Liste complète des députés, par M. L. COMBARIEU, archiviste départemental. 15 exemplaires à vendre: 7 fr. au Bureau du Journal du Lot, 7 fr. 50 par la poste.

GOURDON

ET SES SEIGNEURS du X^e siècle au XIV^e siècle par MM. L. COMBARIEU et F. CANGARDEL. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. 1 f. 25 par la poste.

EN VENTE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES

L'HISTOIRE DES EVÊQUES DE CAHORS

Traduite par de G. de La Croix, par L. Ayma, Inspecteur honoraire d'Académie, Officier de l'université, commandeur de St-Grégoire-le-Grand.

Prix des deux volumes brochés: Édition de luxe 20 fr.; édition ordinaire 12 fr. Les souscripteurs sont priés de vouloir bien réclamer à l'imprimerie Plantade les fascicules qui leur manquent, et en envoyer le montant.

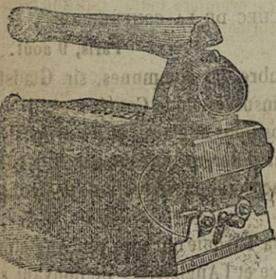
L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France. L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent. ou en 25 séries à 75 centimes ne reviendra qu'à 18 fr. 75 AVEC 125 CARTES COLORIÉES

15 CENTIMES la livraison avec carte coloriée. 75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes. Le 1^{er} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires. On envoie un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} série



NOUVEAU FER

A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL
INDISPENSABLE

A tous les Ménages, aux Repasseuses, Couturières, Lingères, Confectionneurs, Tailleurs, Apiéceurs, etc.

POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS:

Économie, Propreté, Salubrité.

Se vend chez **JEAN LARRIVÉ, Fils aîné**

16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS.

Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage, brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations.

Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage Persan, sans brosses, imperméable à l'eau.

VINS A DOMICILE

J. FOURNIÉ, fils, rue du Lycée, 44.

A partir du 1^{er} février, il se charge de porter, sur commande, le vin à domicile, depuis 12 bouteilles, vins absolument du pays.

(ESSAYEZ-EN UN PANIER)

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS. rue de la Liberté.

PARFUMERIE GELLÉ FRÈRES

6, Avenue de l'Opéra, PARIS

PÂTE DENTIFRICE GLYCÉRINE

PROCÉDÉ D'EUG. DEVERS, CHIMISTE
LAURÉAT DE PHARMACIE

Le seul Dentifrice joignant une qualité exceptionnelle à un bon marché sans précédent

S'EN SERVIR UNE FOIS C'EST L'ADOPTER